

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-274 du 14 Septembre 1995

Chargeant Monsieur Georges GUEDOU, Ministre des Travaux Publics et des Transports de l'intérim de Monsieur Aurélien HOUESSOU, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique pour compter du 12 Septembre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 12 Septembre 1995, Monsieur Georges GUEDOU, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Aurélien HOUESSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Septembre 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, et par délégation, le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 MEDN 4 SGG 4 AUTRES MINISTRES 16 MTPT-MEHU
6 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-